

Québec, le 16 janvier 2017

**Objet :** Demande d'accès à l'information pour obtenir toute correspondance avec le Conseil du trésor ou le Centre de services partagés concernant la rémunération des services essentiels rendus ou à rendre par les avocats et notaires

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande du 28 décembre 2016 concernant le sujet précité, nous vous informons qu'aucun service essentiel n'a été demandé par la Société d'habitation du Québec en lien avec les avocats et notaires. Ci-joint, la seule correspondance qui a été transmise au Conseil du trésor par la SHQ.

Conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous confirmons que vous pouvez demander une révision de notre décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Original signé*

**André Ménard**

Responsable de l'accès aux documents et de  
la protection des renseignements personnels

p. j.

**De :** Danielle Dallaire  
**À :** martine.bergeron@sct.gouv.qc.ca  
**CC :** Lévesque, Nicole  
**Date :** 2016-06-07 12:50  
**Objet :** Services essentiels LANEQ

Bonjour,

Relativement au maintien des services essentiels à déterminer avec LANEQ, prenez note que la Société d'habitation du Québec n'a aucune demande à soumettre dans ce dossier.

Si des informations supplémentaires vous sont nécessaires n'hésitez pas à me contacter.

Bonne journée !

*Danielle Dallaire* | Conseillère en gestion des ressources humaines | Direction des ressources humaines  
**Société d'habitation du Québec** | 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, Aile St-Amable, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec)  
G1R 5E7  
Tél : [418 643-4035](tel:4186434035)  
poste 1053 | Téléc. : [418 643-2966](tel:4186432966)

[danielle.dallaire@shq.gouv.qc.ca](mailto:danielle.dallaire@shq.gouv.qc.ca)  
| [www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca)